



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 21 MAI 2015

Pôle emploi veut renforcer les contrôles

CHÔMAGE Des équipes de contrôleurs vont être mises en place dans tout le pays à partir de cet été. Objectif : s'assurer que les demandeurs d'emploi cherchent bien un travail

PIERRE TILLINAC

p.tillinac@sudouest.fr

Pôle emploi s'apprête à se donner davantage de moyens pour s'assurer que les chômeurs effectuent bien les démarches nécessaires pour retrouver un travail. Le dispositif qui a été testé l'année dernière dans quatre régions, dont Poitou-Charentes (lire ci-dessous), devrait progressivement être généralisé à l'ensemble du territoire à partir du mois d'août. Le projet a été approuvé hier par le conseil d'administration, seuls les représentants de FO et la CGT s'étant abstenus. Il doit être présenté aujourd'hui en comité central d'entreprise.

1 Les obligations des chômeurs

Tous les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont informés qu'ils doivent effectuer « une recherche d'emploi active, concrète et justifiable au moyen de preuves (copies de lettres de réponse, invitations à des entretiens, etc.) ». Le Code du travail précise également que les actes de recherche d'emploi doivent être « réels et sérieux » et

qu'ils sont appréciés « compte tenu de la situation du demandeur d'emploi et de celle du marché du travail local ». Toute personne qui se trouve dans l'incapacité de justifier de ses recherches prend le risque de se faire radier en cas de contrôle.

Pour l'instant, la durée de la radiation pour un premier manquement est de quinze jours. En cas de manquements répétés, elle peut être prononcée pour une durée qui varie de un à six mois. Durant la période de radiation, les allocations chômage ne sont plus versées.

2 Ce qui va changer à partir de cet été

Les conseillers de Pôle emploi qui accompagnent les demandeurs sont en principe chargés de s'assurer que ces personnes effectuent les démarches nécessaires. Dans la réalité, ces contrôles sont très peu nombreux. Selon Pôle emploi, le nombre de radiations pour insuffisance de recherche d'emploi s'est élevé à 1 175 en moyenne mensuelle en 2013 contre 40 461 pour absence à convocation.

Le nouveau projet vise à dissocier

les missions d'accompagnement et de contrôle. Pour l'instant, Pôle emploi prévoit d'affecter 200 postes équivalents temps plein à ses futures équipes de contrôle. Les effectifs de ces équipes constituées à l'échelon régional varieront en fonction du nombre de demandeurs d'emploi : 2 équivalents temps plein en Limousin ou en Corse, 33 en Île-de-France.

3 Qui pourra être contrôlé ?

Tous les demandeurs d'emploi pourront en principe faire l'objet de vérifications. Dans les expérimentations réalisées l'année dernière, différentes techniques ont été utilisées. Les contrôleurs ont travaillé à partir de listes établies de façon aléatoire ou sur la base de critères bien définis. Les résultats ne sont pas les mêmes en fonction de la méthode choisie et les syndicats, notamment, seront attentifs à la façon dont Pôle emploi va vouloir organiser ces opérations.

Les contrôles devraient s'organiser autour de trois étapes successives. Dans un premier temps, l'équipe examine le dossier du de-



Envoi de courriers, participation à des forums – comme ici en Dordogne : les demandeurs d'emploi sont supposés multiplier les démarches pour prouver leurs recherches. ARCHIVES J.-C. SOUNALET

mandeur d'emploi. Si nécessaire, elle lui adresse ensuite un questionnaire. Enfin, elle peut demander un complément d'informations par téléphone ou au cours d'un entretien en face à face. Dans l'hypothèse où il apparaîtrait que le demandeur d'emploi n'a pas effectué de véritables recherches, les éventuelles propositions de sanction devraient

d'abord faire l'objet d'un échange en interne avant d'être transmises au directeur d'agence pour décision, celle-ci pouvant être contestée par le demandeur d'emploi.

4 Quel impact sur le chômage ?

Pôle emploi a principalement tiré deux enseignements des expéri-

mentations. D'une part, le renforcement des contrôles provoque de façon mécanique une augmentation du nombre de radiations. D'autre part, ces vérifications peuvent permettre d'identifier des personnes en difficulté ou en situation de décrochage, pour une raison ou une autre.

Certaines organisations en tirent la conclusion que le gouvernement pourrait être tenté de pousser à la multiplication des radiations pour réussir enfin à in-

verser la courbe du chômage. Le ministre du Travail s'en est une nouvelle fois défendu hier. « Cela n'a pas pour vocation de modifier les chiffres du chômage [...]. Ce n'est pas un flicage de la société », a-t-il répété. « Dans la loi, il est marqué que les demandeurs d'emploi doivent chercher un travail. Pôle emploi doit contrôler. C'est normal d'appliquer [...]. On ne peut pas laisser les personnes s'enkyster dans le chômage de longue durée. »

Le pouvoir se défend de « flicage »

■ Le contrôle des chômeurs, courant dans de nombreux pays européens, est un sujet sensible. L'automne dernier, François Rebsamen avait hérisé une partie des syndicats et de la gauche en demandant à Pôle emploi de renforcer le contrôle de la recherche d'emploi. « Il n'est pas possible, dans un pays en difficulté, d'avoir des gens qui ne cherchent pas d'emploi », avait-il argumenté.

« Il est détestable qu'une fois de plus, les demandeurs et les demandeurs d'emploi soient stigmatisés comme au bon vieux temps du sarkozisme », avait alors réagi le SNU Pôle emploi. Cette semaine, l'association de chômeurs AC ! est allée encore plus loin en dénonçant une « répression à l'encontre de victimes du système ». « Le gouvernement Hollande a choisi de lutter contre les actifs privés d'emploi et non contre le chômage », a-t-elle estimé. Conscient des inquiétudes que pourrait susciter le projet, le gouvernement s'efforce de rassurer sur sa

gauche en promettant que le dispositif n'est pas un « flicage » et qu'il « n'est et ne sera assorti d'aucun objectif en termes de nombre de contrôles et/ou nombre de radiations ».

Les équipes dédiées au contrôle ne sont toutefois pas une nouveauté. « Elles ont existé, il y a une quinzaine d'années, sous une autre forme », rappelle David Vallaperta, conseiller Pôle emploi, délégué CFDT pour l'Aquitaine. « Redissocier le contrôle de l'accompagnement, cela nous semble plutôt positif », assure-t-il. Pour lui, le véritable enjeu syndical ne se situe pas autour de la réflexion sur la création de ces équipes mais plutôt autour des modalités de mise en œuvre du projet. « Nous espérons que ces 200 équivalents temps plein seront des postes en plus. Il serait regrettable que ces effectifs soient en partie prélevés sur l'accompagnement. Il faudra aussi être attentif à la façon dont les contrôles seront effectués. »

P.T.

En Poitou-Charentes, on a déjà testé le projet

EXPÉRIMENTATION
Davantage de contrôles entraîne davantage de sanctions. Mais pas seulement

La mise en place d'équipes dédiées au contrôle de la recherche d'emploi a déjà été testée par Pôle emploi. L'expérimentation a été conduite à échelle réduite pendant dix mois dans 12 agences de quatre régions : Poitou-Charentes, Paca, Franche-Comté et Haute-Normandie.

Il y a eu plus de radiations

Selon le document d'évaluation réalisé par Pôle emploi, le dispositif a été bien accueilli par les conseillers et les « activités de l'équipe ont produit des résultats qui s'étendent au-delà du contrôle ». L'expérimentation aurait en effet permis « à des

degrés divers d'identifier des demandeurs d'emploi ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu et de mieux informer sur les services de Pôle emploi et la réglementation ». Dans sa note de synthèse datée du mois d'octobre, l'organisme souligne ainsi que ces démarches ont pu « aider les demandeurs à conserver ou retrouver une dynamique de recherche d'emploi, ou contribuer à renouer avec le conseiller ».

Mais ce renforcement des contrôles a également un impact très direct sur les radiations. Dans les zones expérimentales, les radiations pour insuffisance de recherche d'emploi ont représenté 2,7% du total des sorties de la liste des demandeurs d'emploi, contre 0,1% hors zones expérimentales.

Le renforcement des contrôles entraîne donc une augmentation du nombre et de la part des radia-

tions pour cause d'insuffisance de recherche. « Sans par ailleurs affecter les volumes de radiations effectuées pour d'autres motifs », note Pôle emploi.

Les hommes plus concernés

Au total, près de 6 600 demandeurs d'emploi ont fait l'objet d'un contrôle spécifique. Paca a travaillé à partir d'un fichier dans lequel la majorité des personnes avaient été tirées au sort. Franche-Comté a sélectionné les demandeurs d'emploi à contrôler en fonction de critères précis. Poitou-Charentes a utilisé un modèle mixte. En Paca, 8% des personnes contrôlées ont été sanctionnées. 35% en Franche-Comté. 15% en Poitou-Charentes. Pour l'essentiel, les radiations ont été d'une durée de quinze jours.

Les demandeurs d'emploi radiés sont le plus souvent de sexe masculin. Cette surreprésentation des

hommes est également constatée en dehors du cadre de l'expérimentation. Il apparaît également que les radiés sont souvent au chômage depuis plus de douze mois et non indemnisés. Le taux de réinscription s'est établi entre 61 et 71%, à peu près similaire aux taux observés après une radiation pour les mêmes motifs dans les zones hors expérimentation.

Dans ces trois régions, entre 12 et 23% des demandeurs d'emploi contrôlés ont échappé à une sanction alors qu'ils n'avaient pas pu prouver formellement leurs recherches actives d'emploi. Dans ces cas, les contrôleurs ont considéré que ces personnes avaient « besoin d'être remobilisées en raison d'une insuffisante maîtrise des outils et démarches de recherche d'emploi ou en raison de difficultés particulières liées à leur situation personnelle ».

P.T.



Dix mois durant, des agences de Poitou-Charentes ont tenté l'expérience. ARCHIVES « SUD OUEST »

Le gouvernement choisit le passage en force sur le collège

ÉDUCATION La publication du décret qui concrétise la réforme a fait l'objet de très vives critiques

Le gouvernement n'a visiblement pas l'intention de céder sur la réforme du collège, et le message qu'il a fait passer hier est très clair. Au lendemain d'une grève des enseignants du secondaire assez bien suivie, le décret qui concrétise la réforme, contestée, du collège a tout de même été publié au « Journal officiel ». La ministre de l'Éducation, Najat Vallaud-Belkacem, a justifié cette accélération du calendrier en proposant à ses détracteurs de négocier maintenant la « mise en œuvre de la réforme ».

Mais les opposants ne sont pas convaincus par cette promesse de dialogue. La publication de l'arrêté, qui « fixe de façon autoritaire tout », est ressentie « comme une provocation et une marque de profond mépris pour les professeurs qui étaient en grève » la veille, selon Frédérique Rolet, cosecraire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire. Cela « va rendre les suites très compliquées, il va falloir de la part du gouvernement un geste fort », a-t-elle ajouté.

Menace sur le brevet

Plus du quart des professeurs de collèges publics (27,61 %) ont fait grève mardi selon le ministère, le double selon le Snes. Plusieurs milliers d'enseignants sont descendus dans la rue, contestant la suppression des options latin-grec, remplacées par un enseignement complémentaire, et celle de la plupart des classes bilingues (deux langues dès la sixième), qui inquiète les professeurs d'allemand. À la place, la réforme propose une deuxième langue pour tous en cinquième.

Autres sujets d'inquiétude : le pouvoir des chefs d'établissement dans le cadre d'une autonomie accrue des collèges et un grignotage des horaires des matières classiques à cause de l'interdisciplinarité (croisement de disciplines dans un même cours).

Une intersyndicale doit se réunir



« Les débats ont eu lieu, il est temps de dire que cette réforme aura lieu », a insisté hier la ministre (ici, à la sortie du Conseil des ministres, dans la cour de l'Élysée). PHOTO PATRICK KOVARIK/AFP

ce matin et pourrait envisager, faute de changement, « une action nationale de type grève et manifestation ». Un syndicat plus à droite, le Snalc, juge « scandaleux ce passage en force » et évoque « un stupéfiant déni de dialogue social ». Il appelle à bloquer les épreuves du brevet des collèges, fin juin, même si la menace devrait très certainement être sans effet. « Publier le décret au lendemain du demi-échec » du Snes lors d'une mobilisation syndicale en demi-teinte est « une humiliation qu'on aurait pu lui éviter », a aussi twitté Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, premier syndicat des chefs d'établissement.

Mais les syndicats favorables à la réforme, comme la CFDT ou l'Unsa, ont malgré tout choisi, dans la tempête, de défendre la fermeté du gouvernement. Pour Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa, « le Premier ministre a souhaité clore le débat politique », dans un contexte

« marqué par une offensive politique large, du PCF à la droite, en passant par l'extrême droite ». Mais le résultat est pour l'instant inverse, puisque l'opposition a redoublé de critiques.

Pluie de critiques à droite

Le président du Modem, François Bayrou, a donné le tempo (lire ci-dessous). L'ex-Premier ministre François Fillon a aussi raillé une « mauvaise » réforme faite de « désordre » et d'« improvisation », tandis que le député UMP Bruno Le Maire, qui a doublé tous ses rivaux de droite sur ce dossier, a dénoncé hier « provocation » et « mépris » à la veille de son débat avec la ministre sur Europe 1 et iTélé. Dans un entretien au « Figaro », Nicolas Sarkozy, à son tour, promettait d'étudier « tous les moyens parlementaires et juridiques pour nous opposer à ce décret ». Même à gauche, la publication de l'arrêté concernant la réforme a choqué, notamment le communiste Pierre Laurent, qui dénonce lui aussi « un passage en force ».

UNE MANIFESTATION À
VENIR ?

Bayrou en pointe pour le latin

Le président du Modem, François Bayrou, a lancé hier un appel à manifestation nationale contre la réforme des collèges, après la publication du décret. « Le gouvernement a décidé de passer en force pour que la réforme soit imposée », a lancé le maire de Pau, ancien ministre de l'Éducation nationale, en pointe depuis quelque temps sur la défense du grec et du latin, notamment.

Cette sortie a permis de rejouer en Béarn une opposition à laquelle on n'avait pas assisté depuis un an. Dans la journée, c'est David Habib, le député PS des Pyrénées-Atlantiques et adversaire malheureux de François Bayrou aux municipales de Pau, qui prenait sa plume pour défendre la réforme. « François Bayrou a tort de politiser ce dossier. L'école doit être au cœur des débats de la cité, mais elle exige la paix. Il est irresponsable d'appeler à une manifestation. Cette éventuelle marche, il le sait, n'effacera pas celle qu'il a subie sur la loi Faloux. Nous ne sommes plus en 1994. »

Najat Vallaud-Belkacem a affiché sa fermeté hier face aux critiques, tout en restant sur la défensive. Elle a assuré qu'il « n'y a [v]ait pas de précipitation ». « Les discussions ont eu lieu, les débats ont eu lieu, il est temps de dire que cette réforme aura lieu. Pour répondre aux inquiétudes, pour lever aussi un certain nombre de malentendus, pour rassurer, pour apporter des garanties aux enseignants, qui seront ceux qui appliqueront cette réforme, nous allons adopter à la suite d'une discussion qui s'ouvre aujourd'hui une circulaire d'application », a-t-elle ajouté pour tenter de calmer le jeu. Difficile d'imaginer que cela suffira.

Bruno Béziat avec l'AFP

Plus de grandes villes

« SUD OUEST ÉCO » Une métropole bordelaise recentrée et dix villes de plus de 100 000 habitants, nouveau visage de la région XXL

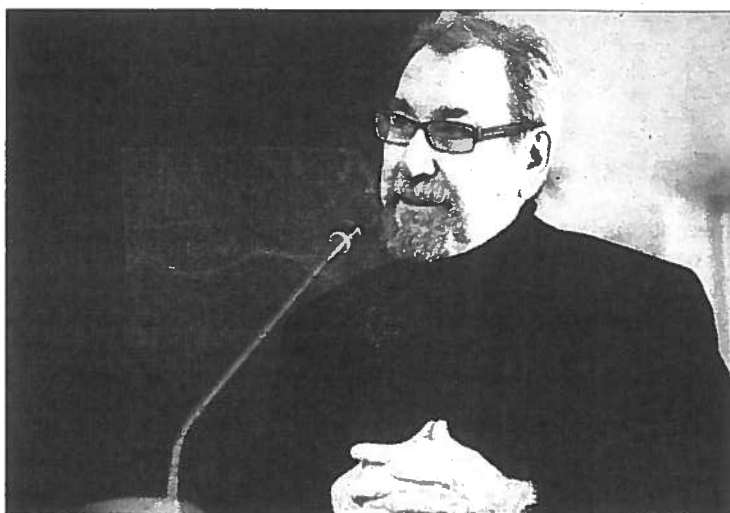
« Sud Ouest ». Vous présentez une étude sur les nouvelles hiérarchies territoriales de la grande région (1). Qu'est-ce qui va changer au fond ?

Pierre Delfaud. L'Aquitaine actuelle n'a, hormis Bordeaux, que quatre villes de plus de 100 000 habitants : Bayonne, Pau, Agen et Périgueux. Les deux autres régions avec lesquelles nous nous rapprocherons nous amèneront six nouvelles villes de plus de 100 000 habitants : Limoges, qui sera la deuxième agglomération du nouvel ensemble, mais aussi Poitiers, Niort, La Rochelle, Angoulême et Brive. Et parmi elles, trois villes universitaires, de bon niveau ou avec des spécialités reconnues : La Rochelle, Limoges et Poitiers. La nouvelle région sera certes une grande région rurale et agricole, mais elle offrira d'abord une belle armature urbaine autour de la métropole. Bordeaux, enfin, qui était au nord de sa région, se retrouve au centre du nouvel ensemble.

Quel sera le poids des différents secteurs économiques ?

Si l'on s'en tient à la nomenclature Insee, les industries agroalimentaires seront les plus gros employeurs, devant le secteur du bois, très présent lui aussi. Mais l'Insee retient Herakles, le fabricant de propergol, comme une industrie chimique, ou Thales, comme un industriel de l'électronique, alors que ces entreprises travaillent pour le secteur aéronautique. C'est lui qui sera bien le premier employeur industriel de la grande région. L'aéronautique emploie 40 000 salariés aujourd'hui. La région Poitou-Charentes, avec le pôle de Rochefort (ex-Sogerma devenue Stelia) et le pôle de Poitiers, amène plus de 20 000 emplois supplémentaires.

On voit aussi émerger une nouvelle carte du tertiaire supérieur ?



Pierre Delfaud, professeur à l'Université de Bordeaux. ARCH. A.L./« SO »

« La grande région sera un pôle agricole fort, mais offrira aussi une belle armature urbaine autour de la métropole »

C'est en effet la ville de Niort et son pôle financier et de mutuelles qui possède en valeur relative le plus grand nombre de cadres supérieurs et de professions libérales, supérieur à 11 %. Bordeaux elle-même, dans la comparaison avec les autres métropoles régionales françaises, dispose d'un poids financier important avec les services centraux de nombreuses banques mutualistes régionales et un pôle d'assurances déjà dominant par rapport à celui de Toulouse.

Que va amener la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux ?

L'impact qui me semble le plus important est pour Angoulême. Cette ville, qui rencontre des difficultés avec son industrie, sera demain ce qu'est Libourne aujourd'hui vis-à-

vis de Bordeaux, à trente minutes de la gare Saint-Jean sans arrêt. Pour la dynamique du pôle image charentais et l'industrie des jeux vidéo de Bordeaux, c'est un atout fort.

Les villes de l'intérieur doivent-elles s'inquiéter pour leur avenir ? Le phénomène de littoralisation n'est pas nouveau. Les villes littorales vont très bien, et leurs zones rurales aussi. À l'intérieur, Poitiers, Périgueux ou Limoges se développent. Mais leurs zones rurales souffrent et se dépeuplent. Je crois que la première priorité sera d'améliorer les liaisons TER entre Bordeaux et Limoges et la route entre Angoulême et Limoges. Ce sera aussi important demain que la liaison Bordeaux-Pau hier.

Recueilli par Jean-Bernard Gilles

(1) Professeur à l'Université de Bordeaux, il introduit ce matin le débat « Sud Ouest Éco » sur la grande région à Aquitaine Cap Métiers, à l'occasion de la sortie avec notre édition du jour d'un supplément présentant la grande région Sud-Ouest, en partenariat avec Centre France et « La Nouvelle République du Centre-Ouest ».

Débat sur le rôle des CCI dans la grande région

Comment les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) vont-elles animer les réseaux d'affaires de la grande région ? C'est le thème du prochain débat « Sud Ouest Éco » organisé à Bordeaux le 25 juin prochain.

Y participeront Laurent Courbu, président de la CCI Aquitaine ; Daniel Braud, président de la CCI Poitou-Charentes ; Marc Giacomini, président de la CCI Limousin ; Jean-Claude Fayat, PDG du groupe Fayat ; Thomas Juin, directeur de l'aéroport de La Rochelle ; Julien Parrou, PDG de ConcoursMania, et Sylvain Aubert, directeur de la stratégie d'AD Industrie.

Inscriptions par e-mail à : communication@sudouest.fr.

Handicapés : la CAF se mobilise

CHARENTE Les suites du non-versement d'allocations adultes handicapés

Mardi, « Sud Ouest » vous relatait comment après la nomination tardive d'élus départementaux à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de Charente, certains bénéficiaires étaient sans revenu depuis le mois de mars. À la suite de cet article, des dispositions ont été prises par les acteurs du dossier pour régler au plus vite les allocataires.

Ainsi, après la convocation en urgence (aujourd'hui) d'une commission, la CAF de Charente - qui assure les versements des allocations - a choisi de constituer un groupe de travail qui traitera en priorité le cas de ces adultes handicapés. « J'ai demandé [hier] matin au directeur de la Maison départementale des personnes handicapées de nous transmettre par fichiers informatiques la liste des personnes dont l'allocation est renouvelée, après cette réunion, afin que nous puissions procéder à leur paiement dès mardi [26 mai] », explique Philippe Arnould, le directeur de la CAF de la Charente.

Ce dispositif dérogatoire devrait permettre aux allocataires de percevoir de manière rétroactive l'ensemble des sommes qui leur sont dues.

Cognac - Cognacais

JEUDI 21 MAI 2015
WWW.SUDOUEST.FR

CHÂTEAUBERNARD

Jean-Pierre Vincent ne veut pas revenir au Conseil



Jean-Pierre Vincent, un proche de Jean-Claude Fayemendie. A.L.

Armelle Gauvain, l'élue d'opposition qui a récemment démissionné et quitté le Conseil municipal de Châteaubernard, ne sera pas remplacé par Jean-Pierre Vincent, 64 ans.

Celui qui figurait en cinquième position sur la liste conduite par Jean-Claude Fayemendie lors des élections l'an passé préfère passer la main et son tour ! Hors de question de siéger à nouveau au Conseil municipal. Jean-Pierre Vincent l'a écrit noir sur blanc, dans une lettre ouverte à Pierre-Yves Briand, le maire.

Voici quelques extraits de ce courrier daté du 19 mai : « Après avoir été élu de 1983 à 2014, après avoir servi ma commune dans deux associa-

tions sportives et en particulier le club de football [...], je n'ai pas été élu [lors des dernières élections]. À ce jour, M^{me} Gauvain étant démissionnaire, je suis en position de redevenir conseiller municipal. Mais étant donné votre comportement en tant que maire [...] [et puisque] vous écarterez l'opposition de plusieurs commissions, j'ai décidé de refuser définitivement la place [...]. Je suis et je reste un homme de gauche, celle qui ne se trompe pas de côté [...]. J'ai d'autres préoccupations dans ma vie privée, qui sont prioritaires. »

La candidate suivante sur la liste de Jean-Claude Fayemendie est Laetitia Feito, enseignante.

La mode s'invite au lycée Jean-Monnet

ANIMATION La classe de seconde bac pro commerce organise ce soir, à 18 h 30, un défilé de mode sous le préau de l'établissement

DIDIER FAUCARD

d.faucard@sudouest.fr

Le temps de quelques heures, le préau du lycée Jean-Monnet va prendre ce soir les allures d'un podium de défilé de mode. Un « miracle » réalisé par les 28 élèves de la classe de seconde bac pro commerce qui ont rassemblé toutes leurs idées et leur énergie pour mettre sur pied cet événement proposé à partir de 18 h 30, « et ouvert à tous », précise Mathieu Canon, l'un de ces élèves.

« Nous travaillons sur ce projet depuis un mois et demi. Cela est allé assez vite. Tout le monde y a mis vraiment du sien », poursuit Mathieu. Les élèves, bien sûr, mais aussi l'équipe enseignante et notamment M^{me} Lacombe, la professeure de vente, et M. Fabien, le professeur principal. « Il avait déjà connu l'expérience d'un défilé dans l'établissement où il était avant et avait envie de la reproduire ici », ajoute encore Mathieu qui n'oublie pas de remercier également, au passage, le proviseur Marc Perrier.

Test grandeur nature

Pour que le projet devienne réalité, les adolescents se sont réparti les tâches. Quatre équipes ont été constituées. L'une chargée de prospecter la participation des commerçants cognaçais. Sept magasins ont ainsi accepté de jouer le jeu. « D'une manière générale, nous avons reçu un accueil plutôt sympathique », note Mathieu Canon. Une seconde équipe a pris en charge la commu-



Les élèves de seconde, organisateurs de l'événement. PHOTO D. F.

nication (contact avec la presse, réalisation d'affiches...). Une troisième s'est occupée de trouver les musiques qui accompagneront le défilé. Et la dernière tout l'aspect « artistique », c'est-à-dire la mise en place de l'espace où se déroulera le show et la chorégraphie de défilé. Quant aux mannequins, pas de soucis, ce sont les élèves eux-mêmes qui assumeront ce rôle.

Il ne restera plus qu'à juger sur pièce, ce soir, du résultat. Mais, d'ores et déjà, cette expérience restera une belle aventure pour les lycéens. « Cela nous a appris l'autonomie. Et puis ce que nous avons fait là correspond à ce que nous devons réaliser dans notre vie professionnelle : mettre en place un planning, se présenter devant les commerçants, parvenir à les con-

vaincre... » Un test grandeur nature en quelque sorte. « M^{me} Lacombe nous a dit que nous serions notés à la fin de ce défilé. Mais, on ne sait pas si c'est réel ou si c'était pour nous faire peur », sourit Mathieu.

Sur le plan humain aussi, l'organisation a été riche. « Elle a permis de souder la classe. Des gens qui ne parlaient pas forcément beaucoup ont été amenés à le faire pour confronter leurs idées et débattre », souligne-t-il. Bref, cela a été du bonheur, à tel point que l'envie leur est venue de recommencer l'année prochaine. Sans doute dans un autre lieu et peut-être avec une ampleur plus grande.

En attendant, place au défilé ce soir et il ne serait pas étonnant qu'une petite anxiété gagne les rangs jusqu'à l'heure H.

TOUR EN VILLE

Rencontre autour de l'emploi

C'était une première. Hier matin, dans une salle du quai des Pontis, l'agence Espace Intérim avait convié quelques-uns de ses clients - une quinzaine était présents - à un petit-déjeuner d'information.

L'objectif était de présenter aux entrepreneurs les différents dispositifs, contrats, et mesures et aides pour l'emploi. Présentés par trois organismes : Cap Emploi, en ce qui concerne les personnes handicapées (contrat de professionnalisation, aide à l'insertion professionnelle...); Pôle emploi sur les contrats uniques d'insertion, contrats initiative emploi, contrats de génération... Et la Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans (contrat d'apprentissage, emploi d'avenir...)

« Ce genre de rendez-vous correspond totalement à notre action qui vise à transformer l'intérim en emploi durable », indiquait Sophie Joliet, responsable de l'agence cognaçaise. Un même rendez-vous est programmé à Barbezieux à la fin de l'année et une seconde édition à Cognac l'année prochaine.

CHERVES-RICHEMONT

La commune en chantier jusqu'en 2016

Depuis le début de l'année, plusieurs chantiers d'envergure, tant au niveau technique que sur l'angle financier, ont été lancés dans la commune. Certains arrivent à leur terme, comme le parking, avenue Jean-Monnet. Il ne reste plus qu'à installer l'éclairage public le long de l'allée piétonnière vers l'église, ainsi qu'à effectuer une première tonte et un nouveau cylindrage des espaces verts. L'ouverture sera effective courant juin.

Assainissement d'Orlut

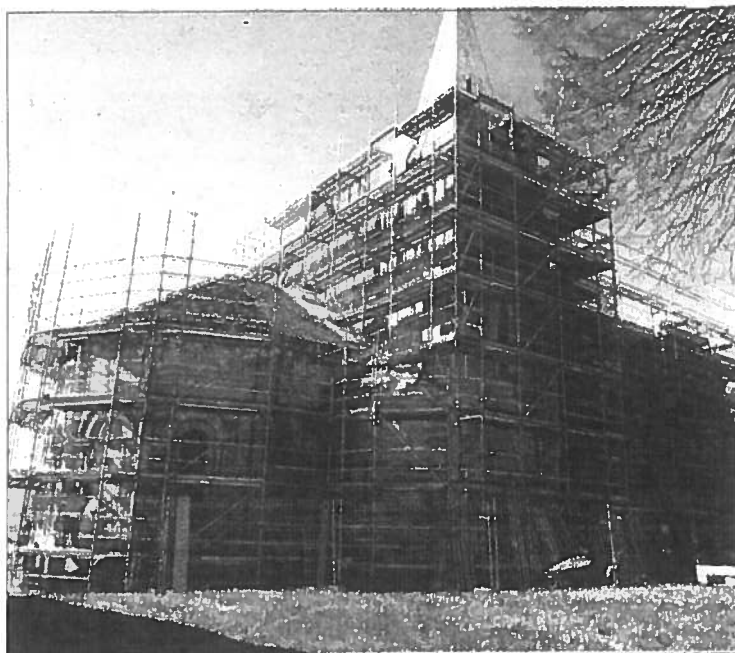
Pour refaire à neuf le réseau d'assainissement d'Orlut, les travaux vont débuter aujourd'hui, pour plusieurs semaines. Il sera nécessaire de couper la RD 48 vers Bréville et la RD 55 vers Mesnac. Des déviations seront mises en place pour une durée limitée.

Rond-point de l'Épine

La multiplicité des réseaux de toutes sortes et les fouilles nécessaires pour préparer leur enfouissement ont apporté un surcroît de travail à la Scotpa, chargée de réaliser le giratoire sur la RD 731. Un retard de deux semaines est prévu, soit une ouverture au trafic durant la seconde quinzaine de juin.

Ponts de Boussac

Du côté des trois ponts de Boussac, sur l'Antenne, il n'y a pas eu de grosses surprises. Bien coordonné, ce gros chantier, qui a occupé jusqu'à 27 personnes sur le



L'église Saint-Vivien et ses échafaudages fait partie des grands chantiers en cours. PHOTO P B

site, va s'achever dans les délais prévus. Les travaux sous les ponts, déjà bien avancés, dureront encore quelques semaines, sans incidence sur la circulation qui sera rétablie courant juin.

Espace culturel

L'espace culturel et d'animations, près de Trepsec, est en bon état d'avancement. L'objectif d'ouverture au printemps 2016 semble parfaitement réalisable. Une difficulté de taille est néanmoins soulevée : l'obligation faite par la préfecture de réaliser un gira-

toire, au niveau de la route des Pins/chemin de Prézier, et pas seulement un double tourne-à-gauche. Des études de faisabilité sont en cours.

Église Saint-Vivien

Une fois la couverture enlevée et la charpente dégagée, il va être possible de dresser un état des lieux approfondi pour le haut de l'édifice. En ce qui concerne l'extérieur, le rejointage des pierres est en cours. Le chantier doit se terminer à l'automne 2016.

Pierre Barreteau

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Les registres d'état civil en version numérique

Le président de l'Association généalogique de la Charente (AGC) Jean-Claude Mignon avait sollicité l'autorisation de faire les photos des registres d'état civil auprès de la mairie de Louzac-Saint-André. Or, depuis quelques années, le maire Lilian Jousson avait imaginé, dans un souci de préservation de ces documents précieux et uniques, de faire numériser les registres de Louzac-Saint-André. Le plus ancien document remontant à l'an 1601 pour Louzac !

Toutefois, ce procédé de numérisation par une entreprise coûte cher, ce qui n'est pas toujours compatible avec le budget des mairies. La Ville de Cognac, par exemple, a passé une convention avec l'AGC, dans le cadre légal de la communication des documents, et ce travail de préservation patrimoniale a pu être réalisé.

Préservation du patrimoine

Pourquoi ne pas faire converger les intérêts des uns et des autres de la même façon à Louzac-Saint-André ? L'association disposant ainsi des photos pour réaliser ses relevés et la mairie préservant définitivement



Jean-Claude Mignon et deux photographes ont numérisé les documents pendant deux jours. PHOTO C. G.

ses registres des manipulations. Dans le même temps, celle-ci dispose des photos pour la consultation et les réponses aux demandes de copies d'actes des usagers.

Ainsi, pendant deux journées, Jean-Claude Mignon et deux photographes de l'AGC, munis d'appareils photo couplés aux ordinateurs, ont donc remonté le temps feuille après feuille, registre après registre.

Une fois les photos traitées, le stockage sera disponible sous forme numérique. Bien entendu, il sera nécessaire de le compléter au fil du temps et en fonction de l'évolution des textes. Jean-Claude Mignon précise que ce travail de préservation du patrimoine collectif est réalisable dans le cadre de la loi et selon les demandes des mairies intéressées.

Colette Guné

Vie des clubs

Châteaubernard

FOOTBALL

Les seniors en finale de la Coupe Edely. Les seniors du Club Sports et Loisirs Châteaubernard Football terminent la saison en beauté. Ils se hissent à la 3^e place dans le classement de Quatrième division et, surtout, ils viennent de remporter, dimanche, la demi-finale de la Coupe Edely contre Genté, qui monte en Troisième division sur une victoire 3-1. Les hommes de Stéphane Terreau iront disputer la finale à Angoulême le 6 juin prochain. Une date qui tombe mal car le club organise son tournoi U11 et U13 le même week-end. Mais avec un peu de chance, les matchs termineront dans les temps et les plus jeunes pourront venir soutenir les seniors.

TENNIS

Belle saison du TC Châteaubernard. Corinne Pierre et Stéphanie Berthélémy, éducatrices au Tennis Club de Châteaubernard, ne sont pas peu fières de revenir sur les

performances de leurs joueurs. Au championnat individuel de la Charente, quatre d'entre eux sont d'ores et déjà qualifiés. Lucie Vincent (15/4, qui a battu une 15/2) et Inès Basso Brusa (15/4), chez les 15-16 ans, ainsi qu'Antoine Geneste (15/5), dans la catégorie 12 ans, sont demi-finalistes. Roméo Basso Brusa, chez les 14 ans, a disputé les quarts de finale. Les entraîneuses tiennent aussi à saluer l'équipe 1 féminine, vice-championne régionale en Division 2 contre Le Garden Tennis Royan : « Une belle finale où la jeunesse était au rendez-vous dans les deux équipes ! »



L'équipe seniors et son coach Stéphane Terreau, accroupi au centre, sont en finale de la Coupe Edely. PHOTO SANDRA BALIAN



Les tennismen de Châteaubernard sont vice-championnes régionales. Elles ont perdu face au Garden Tennis de Royan. DR

■ Près de 200 chômeurs étaient conviés par Pôle emploi Cognac à se rendre sur une exploitation, hier, à Juillac-le-Coq ■ Pour des emplois dans le relevage de vignes à pourvoir ■ Aucun n'est venu.

La viticulture cherche des bras... désespérément



En quête de main-d'œuvre, les viticulteurs présents dès 9h30 au domaine de chez Bertaud ont attendu durant une bonne heure des candidats potentiels. En vain.

Photo G. B

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

A l'heure où Pôle emploi annonce vouloir généraliser à l'ensemble de la France ses équipes de contrôle chargées de vérifier si les recherches des demandeurs d'emploi sont «suffisantes», voilà qui va apporter de l'eau au moulin des partisans de cette mesure (1). Près de 200 chômeurs du Cognac de catégorie 1 à la recherche immédiate d'un emploi à temps plein disponibles étaient conviés à participer à un job dating relevages de vignes, hier à Juillac-le-Coq.

Aucun n'est venu ! C'était le premier rendez-vous des «rencontres avec les viticulteurs sur leur exploitation», une opération inscrite dans le cadre de la semaine de la viticulture organisée par Pôle emploi Cognac et ses partenaires qui s'étend jusqu'au 27 mai. Ce fiasco a laissé plus que perplexe la directrice de la structure Valérie Daunas, laquelle, dans la foulée, a immédiatement sonné le tocsin chez les demandeurs d'emploi pour ne pas voir se reproduire la même mésaventure lors des sessions à venir (lire encadré). Il est 10h30 à l'entrée de l'EARL «Le Cep d'or», domaine de chez

Bertaud où avait lieu ce rendez-vous. Les trois viticulteurs présents depuis plus d'une heure, accompagnés d'une représentante de Pôle emploi et de l'Union générale des viticulteurs pour l'AOC cognac (UGVC) rebroussement chemin. Dont Thierry Brisson, le dirigeant de cette société agricole qui exploite 45 hectares de vignes sur le canton. «C'est de plus en plus compliqué de trouver du monde, déplore-t-il. Pourtant du boulot, ça ne manque pas dans les vignes. Il y en a toujours.» En l'occurrence, plus encore dans le relevage, une activité qui, chaque année à cette période, s'étend

sur trois à quatre semaines «et pour laquelle on ne peut pas se partager la main-d'œuvre entre viticulteurs». Lui avait besoin de six personnes, ses collègues, venus de Mérignac et Lignières-Sonneville, de deux pour le premier, de quatre pour le second. Il leur faudra encore attendre, et espérer trouver leur bonheur par le bouche à oreille. Des viticulteurs pas vraiment surpris non plus par cette désaffection malgré tout. «Chaque année, c'est pareil. C'est vrai que c'est un travail pénible, surtout quand il fait chaud, mais on adapte les horaires aujourd'hui selon la météo. Quand c'est le cas,

on débute tôt et on débauche en tout début d'après-midi. Et pour qui veut bosser, c'est quand même l'occasion, d'autant qu'il peut y avoir des contrats à durée illimitée [CDI] à la clé pour ceux vraiment motivés et qui veulent s'investir», rappelle-t-il.

A l'image de deux employés qu'il a recrutés à Cognac lors des rencontres pour l'emploi viticole en novembre dernier pour le tirage des bois et l'attachage, et qui travaillent encore à ses côtés.

(1) Le dispositif avait jusque-là été expérimenté en 2013-2014 dans trois régions. Il devrait être lancé en août.

«Du mal à comprendre»

«On a fait toutes les démarches pourtant, envoyé les informations par SMS, par mail à des demandeurs d'emploi du secteur en plus, j'ai du mal à comprendre.» Valérie Daunas ne cachait pas son dépit hier. D'autant que le job dating organisé mardi dans les locaux de son agence de Cognac en préambule à l'opération, «avait très bien fonctionné.» Pour ne pas revivre pareille désaffection avec une autre session aujourd'hui à Bouteville, une autre à Julienne demain et une dernière à Cognac le mercredi 27 mai, elle a mobilisé ses

équipes, tout en essayant de trouver une explication au phénomène. Elle avance deux facteurs: «On s'y est pris un peu tard pour avertir de cette journée. Par ailleurs, et même si ce n'est pourtant pas compatible avec la recherche d'emploi, le mercredi, jour des enfants, n'est pas un bon jour. C'est une réalité dont il faut tenir compte.» Et de poursuivre: «Si c'est pareil en revanche pour les autres sessions, il va falloir se poser des questions, les viticulteurs aussi sur quelles sont leurs vraies attentes envers une main-d'œuvre qui n'est pas corvéable non plus.» Le sujet sera abordé lors de la foire-exposition de Grande-Champagne, du 29 au 31 mai à Gensac-La-Pallue. Pôle emploi a invité 350 d'entre eux pour en débattre. Combien seront-ils ?

Le recours aux Roumains les mène à la barre

Joël et Claude Turcot, distillateurs et prestataires de services à Sainte-Sévère, étaient jugés hier pour fourniture de main-d'œuvre illégale, travail dissimulé et activité de travail temporaire sans déclaration. Délibéré le 1^{er} juillet.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Par leur intermédiaire, cent cinquante-quatre travailleurs détachés roumains sont venus en cinq ans tailler, arracher et relever les vignes charentaises. Ou comment, entre novembre 2009 et juin 2014, les Turcot père et fils, distillateurs mais surtout prestataires de services à Sainte-Sévère, ont su tirer profit de la pénurie de main-d'œuvre locale dont on a vu hier encore une édifiante démonstration en Cognacais (lire ci-dessus). Le hic, c'est que la justice les soupçonne d'avoir totalement dérapé. Au point que Cyril Vidalie, le vice-procureur de la République, est sûr de tenir un dossier «sans précédent en Charente». Alors que M^e Patrick Hoepffner, avocat des prévenus, se montre certain de se trouver en présence d'une affaire «gonflée en vue d'obtenir absolument une condamnation». «On veut nous faire croire qu'il s'agit d'un gros dossier de trafic de main-d'œuvre.»

Joël Turcot et son fils Claude se trouvaient en tout cas tous les deux à la barre du tribunal correctionnel d'Angoulême hier après-

midi pour répondre d'activité non déclarée d'entrepreneur de travail temporaire, de travail dissimulé, de fourniture illégale de main-d'œuvre à but lucratif et de publicité de ces activités illicites.

La MSA réclame son dû

Leur société en nom collectif (SNC) a-t-elle voulu jouer à l'agence d'intérim sans en avoir le droit ? En aucun cas pour son défenseur qui nie les faits tout autant que ses clients: «Ils ne faisaient que fournir une prestation ou bien servaient d'intermédiaires d'agences d'intérim roumaines.» Assurément pour le ministère public. «Les ouvriers allaient travailler sans aucun encadrement de la SNC, ils étaient livrés à eux-mêmes, donc mis à disposition. Interrogés, ils ont d'ailleurs tous déclaré qu'ils dépendaient des Turcot, certains ne savaient même pas dire quelle agence d'intérim les avait envoyés en France.»

Sur le bureau du président, la montagne de dossiers résume la complexité de l'affaire qui aura nécessité près de quatre heures de débat hier et pour laquelle le tribunal ne rendra son délibéré que le 1^{er} juillet prochain.

Dans la pochette verte, les comptes rendus, observations et procès-verbaux relatent «l'enquête de très grande qualité et absolument exhaustive», dicit Cyril Vidalie, de l'inspection du Travail, la Mutualité sociale agricole (MSA), les gendarmes de Cognac, l'Office central de lutte contre le travail illégal, la Direction générale des finances publiques ou encore l'Urssaf. Tous accablent les Turcot autant que M^e Laurent Beneteau, l'avocat de la MSA, partie civile parce qu'elle estime que le père et le fils lui doivent près d'un million et demi d'euros de cotisations impayées (les Impôts parlent, eux, de 150.000 euros éludés).

«Des reproches tardifs»

«Joël et Claude Turcot ont mis au point un mécanisme très raffiné au terme duquel ils parvenaient à s'affranchir d'un certain nombre de déclarations et d'obligations», charge la défense de la mutualité. «Il ne faut pas que la MSA oublie qu'on est en Europe et qu'ils avaient tout à fait le droit de recourir à des travailleurs détachés: elle cherche à récupérer des charges qui ne lui étaient pas dues», oppose M^e Hoepffner, tout en s'éton-

nant que ses clients se retrouvent à la barre «alors que lors des premiers contrôles, dès 2010, on connaissait leur situation et on ne leur avait jamais rien reproché».

Il pointe de «nombreuses approximations» du dossier. Mais ne nie

pas les bénéfices, pour la SNC, de cette juteuse activité de «prestation de services», autrement plus rentable que la distillerie grâce aux «commissions» versées par les agences d'intérim roumaines. Un million d'euros de chiffre d'affaires annuel, une somme multipliée par trois en quatre ans à peine. Une croissance insolente pour Cyril Vidalie qui considère que «Joël Turcot, le moteur de cette affaire, ne sert pas l'emploi et n'est pas un exemple pour tous ceux qui supportent les charges et traversent, ou pas, la crise».

Il requiert à son encontre deux ans de prison avec sursis, 40.000 euros d'amende, une interdiction de gérer une entreprise de travail temporaire pendant dix ans, et la confiscation de parcelles de vignes à Sainte-Sévère pouvant servir à rembourser la MSA. Pour le fils, il réclame la même interdiction, la même saisie de biens mais seulement un an de prison avec sursis et 30.000 euros d'amende.

Des fermetures mal perçues

Les élus locaux étaient remontés hier soir face à la directrice départementale des Finances publiques venue défendre son projet de fermeture des trésoreries de Chasseneuil et Chabanais.

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

C'est un front d'écharpes tricolores qui a accueilli hier soir à la salle des fêtes de Chabanais la directrice départementale des Finances publiques, Marie-José Guichandut. Cette dernière a confirmé qu'elle a pour projet de fermer au 1^{er} janvier 2016 les perceptions locales de Chabanais et Chasseneuil et de rapatrier leurs personnels à Saint-Claud.

«Ce n'est encore qu'un projet, pas une décision, a-t-elle tout de suite recadré. Mais mon administration de tutelle doit faire des économies et me demande d'en faire ma part. C'est pour l'instant le choix que j'estime le meilleur pour optimiser notre efficacité.»

Optimiser ? «Comment peut-on optimiser en éloignant les services des gens, s'emparte Henri de Richemont, le maire d'Etagnac. Les services des mairies échangent tous les jours avec les percepteurs, ils nous aident à faire notre budget. Et surtout, ils accueillent les administrés, les aident à faire leurs déclarations d'impôts, les conseillent... Notre population comprend beaucoup de personnes âgées qui n'iront jamais jusqu'à Saint-Claud pour ça.» «On veut promouvoir la ruralité, que les gens restent le plus longtemps possible à domicile, mais on nous dépouille de services de proximité», renchérit Jean-François Duvergne, le maire d'Exideuil.

Et pourquoi Saint-Claud ? «Sur quoi vous basez-vous ? Des taux de fréquentation ?», questionne



Une vingtaine de maires, conseillers départementaux, sénateurs ont fait front hier contre la fermeture de leur perception.

Photo Majid Bouzzit

Claude Baron, le premier adjoint de Chabanais. «Nous ne connaissons pas la fréquentation. Saint-Claud compte seulement plus d'agents», explique la directrice du Trésor. «Les regrouper nous permettra aussi de mieux les former aux nouvelles problématiques: un syndicat qui se dissout, une communauté de communes qui prend une nouvelle compétence», assure-t-elle.

«Et les chèques, le liquide de nos régies de cantine, de centre de loisirs... Il faudra faire 30 minutes de route pour les déposer ?», s'inquiètent plusieurs élus. Une crainte que partage Joëlle Gantheil, comptable du

notaire de Chabanais, qui dépose de l'argent presque tous les jours. «Entre le trajet, l'attente, le comptage sur place, je ne serai pas de retour au travail avant 15 h 30. C'est impensable.»

La dématérialisation

Pour ce problème pratique, la directrice prône la dématérialisation. «Au lieu de payer par chèque, les gens peuvent payer par Internet.» Le mot est lâché. Applaudissements ironiques, souffles d'agacement... L'assemblée s'emparte. «La grande majorité de notre popula-

tion n'ira jamais sur un écran d'ordinateur, il faut en tenir compte !», s'exclame Claude Baron.

Et combien cette restructuration va permettre d'économiser ? La directrice des Finances publiques ne donne pas de chiffre. «On sait pourtant que cela a été calculé», pique Michel Boutant, sénateur de la Charente, qui qualifie cette opération de «séisme trop brutal dans sa forme».

Marie-José Guichandut renouvellera l'exercice ce soir à Chasseneuil, et prochainement à Aigre et Châteauneuf-sur-Charente, où des fermetures sont également en projet.

Régionales: le PS s'arrache les cheveux

La liste charentaise pour les prochaines élections des 6 et 13 décembre a du mal à se dessiner au sein du PS. Luttres d'influences et de pouvoir se télescopent.

Ismaël KARROUM
i.karroum@charentelibre.fr

Vote reporté à la semaine prochaine. Et grosses tensions en interne. La constitution de la liste PS en Charente donne lieu à une sacrée bataille. La liste proposée lundi soir par les militants socialistes charentais est déjà si critiquée qu'elle n'a pas été soumise au conseil fédéral, hier soir. «*Querelles d'ego*», regrette un grand élu charentais, soucieux d'échapper à tout tir ami en restant à l'écart.

Car c'est aussi une querelle politique, à quelques semaines de deux échéances importantes dans la vie du parti: le congrès national, du 5 au 7 juin, à Poitiers, et l'élection du premier fédéral de la Charente, courant juin.

Pour l'instant, une seule chose ne fait plus débat: Jean-François Dauré, président de Grand-Angoulême, conduira la liste en Charente. En un an, il s'est positionné comme un homme fort du PS dans le département, entre son accession à la tête de l'agglomération, sa réélection au premier tour au con-

seil départemental et sa candidature aux régionales. Un temps hésitante pour partir à l'aventure régionale, la sénatrice Nicole Bonnefoy a préféré renoncer.

En numéro 2, c'est une autre parlementaire qui devrait s'installer: Martine Pinville. La députée angoumoisine a même un temps brigué la tête de liste. Elle a finalement réussi à s'imposer en numéro 2, non sans provoquer de sacrés remous dans son camp. «*Elle veut tout. C'est incompréhensible*», râle un(e) parlementaire charentais(e). Car Martine Pinville compte aussi se présenter à l'élection de premier fédéral en Charente, dans un mois. Députation, Région, fédération: dans un parti où les militants exècrent le cumul, ça fait tousser.

Gourinchas pas content

Et ça a même fait tousser jusqu'en Chine, où se trouve actuellement Michel Gourinchas, le maire de Cognac. Conseiller régional sortant, il a depuis longtemps annoncé qu'il ne se représenterait pas. Depuis, il roule publiquement pour un ticket Jean-François Dauré - Marianne Reynaud, l'adjointe cognacaise aux affaires sociales. Pas content du tout de la tournure prise par les événements, le maire de Cognac compte bien se faire entendre à son retour. En troisième position, moins de tensions mais aucune décision:

sont en balance Jonathan Muñoz, premier fédéral du PS pour encore quelques semaines, et William Jacquillard, l'ex-secrétaire départemental de la CGT, non-encarté au PS. Derrière, deux femmes sont en lice pour la quatrième place: Joëlle Averlan, conseillère régionale sortante, la seule qui réussirait à se placer dans le quintette éligible, et Marianne Reynaud, donc.

Pour la cinquième place, la dernière probablement éligible en cas de victoire, il faudra trancher entre Jonathan Muñoz et William Jacquillard, en fonction du choix fait pour la troisième place, voire Frédéric Sardin, le conseiller général angoumoisien ayant fait acte de candidature. Jérôme Royer, l'ex-maire de Jarnac, qui souhaitait rebondir aux régionales, n'a pas été retenu. Tout comme les autres sortants tels que Madeleine N'Gombet et Christophe Ramblière: au PS bruisse déjà la rumeur d'une liste dissidente menée par la socialiste confolentaise.

Il reste donc de nombreuses questions à trancher et les tensions pourraient se prolonger jusqu'à l'élection du prochain premier fédéral. Sur sa route pour ce poste stratégique, Martine Pinville devrait trouver Mohamed Hadj Boazza: l'ex-permanent de la fédération représentera l'aile gauche du parti, majoritaire en Charente lors des deux dernières élections internes, face à la très «hollandaise» députée.

A droite, ça coince aussi

Il n'y a pas que la gauche qui s'arrache les cheveux pour constituer sa liste aux régionales. A droite, c'est la troisième place qui coince. Car en un et deux, ce n'est plus un secret: Xavier Bonnefont, le maire d'Angoulême, mènera la troupe, secondé par Véronique Marendat, maire de Segonzac, conseillère régionale sortante. Pour la 3^e place, la dernière éligible en cas de défaite, ça coince. Vincent You, conseiller régional sortant, la brigue. Il a un atout: lors du dernier mandat, il a fait le boulot, se révélant comme un opposant percutant et travailleur dans l'hémicycle poitevin. Il a deux défauts: il est UDI, comme Véronique Marendat, et Angoumoisien, comme

Xavier Bonnefont. Or pour que ce mille-feuille soit digéré par tous, il faut doser les équilibres de parti, et l'UMP compte bien faire valoir son poids, et l'équilibre des territoires. «*En plus, personne n'a oublié comment il a eu sa place en 2010. Bien mal acquis ne profite jamais*», lâche un élu UMP. Réponse de Vincent You: «*J'ai prouvé que j'étais loyal et que je travaillais. Pour l'instant, je n'ai pas entendu parler de commission d'investiture*». Un autre UDI brigue cette troisième place: le Confolentais Jean-Noël Dupré. Quant à Daniel Sauvaltre, il compte bien jouer la carte de la représentation du Sud-Charente et celle de l'UMP, qu'il dirige en Charente.

C PAYS DE Cognac

Jeudi 21 mai 2015

Elles & ils

Jean-Pierre Vincent,



ancien conseiller municipal d'opposition (Photo CL) lors de la précédente mandature à la mairie de Châteaubernard, a décliné le poste laissé vacant par sa collègue Armelle Gauvain, élue démissionnaire le mois dernier. Arrivé en 5^e position sur la liste de Jean-Claude Fayemendie aux dernières élections, il était

de fait désigné. «Étant donné votre comportement et celui de votre équipe face à l'opposition, je refuse définitivement la place», explique-t-il dans un courrier envoyé au maire Pierre-Yves Briand. Et de lui demander d'informer de sa décision Laëticia Feito, sa colistière, suivante sur la liste.

Collège: la hâte et la hargne

■ La réforme du collège publiée dès hier au JO, les opposants dénoncent un «passage en force»

■ Le gouvernement réplique par la nécessité d'agir vite pour être prêt à la rentrée 2016

Détermination» ou «passage en force»? Au lendemain d'une grève des enseignants, le décret qui concrétise la réforme contestée du collège a été publié hier, une accélération immédiatement décriée par ses opposants même si le gouvernement promet de poursuivre le dialogue. La réforme du collège était prévue dans la loi sur l'école de 2013 et n'avait donc pas besoin de passer devant les parlementaires. Les textes publiés hier avaient eux reçu un avis positif de la communauté éducative, il y a cinq semaines, mais il restait à les promulguer. La publication au Journal officiel du décret, qui énoncé de grands objectifs, et surtout de l'arrêté, qui fixe «tout de façon autoritaire», est ressentie «comme une provocation et une marque de profond mépris pour les professeurs qui étaient en grève», selon Frédérique Rolet, co-secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

Cela «va rendre les suites très compliquées, il va falloir de la part du gouvernement un geste



«Il faut aller vite, il faut former les enseignants pour préparer la rentrée 2016», a déclaré le Premier ministre à l'Assemblée.

”

Il n'y a pas de précipitation

fort», a-t-elle dit. Une intersyndicale se réunira ce matin et pourrait envisager, faute de changement, «une action nationale de type grève et manifestation», a-t-elle prévenu.

Le Snaic (5,5% des voix aux élections professionnelles), classé à droite même s'il le réfute, a fustigé un «scandaleux passage en force» et «un stupéfiant déni de dialogue social». Il appelle à bloquer les épreuves du brevet fin juin.

«Publier le décret au lendemain du demi-échec» du Snes lors d'une mobilisation syndicale en demi-

teinte est «une humiliation qu'on aurait pu lui éviter», a aussi tweeté Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN-Unsa, premier syndicat des chefs d'établissement. Pour Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa, syndicat réformiste favorable à la réforme, «le Premier ministre a souhaité clore le débat politique», dans un contexte «marqué par une offensive politique large».

«Oui nous voulons réformer, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé, avec le chef de l'Etat et avec la ministre de l'Education nationale, de publier ce décret car il faut aller vite, il faut former les enseignants pour préparer la rentrée 2016», a déclaré le Premier ministre à l'Assemblée.

Le tempo gouvernemental a aussi donné l'occasion à l'opposition de redoubler de critiques.

Appelant à une «manifestation

nationale», le président du MoDem, François Bayrou, ex-ministre de l'Éducation, a dénoncé «un passage en force», qui a aussi «choqué» le patron du PCF Pierre Laurent. L'ex-Premier ministre François Fillon a raillé une «mauvaise» réforme faite de «désordre» et d'«improvisation», tandis que le député UMP Bruno Le Maire, en pointe pour exiger son retrait, a dénoncé «provocation» et «mépris» à la veille de son débat avec la ministre sur Europe 1 et iTÉLÉ.

«Il n'y a pas de précipitation, tous les délais sont tels que nous les avons prévus depuis le début», a assuré Najat Vallaud-Belkacem. «Les débats ont eu lieu, il est temps de dire que cette réforme aura lieu.» «Nous allons adopter suite à une discussion qui s'ouvre aujourd'hui, une circulaire d'application», a-t-elle toutefois ajouté pour calmer le jeu.

Pôle Emploi «cible» des chômeurs

Pôle emploi met en place un nouveau dispositif de contrôle des chômeurs longue durée afin de s'assurer qu'ils sont dans une recherche active d'emploi, sans intention de «flicage»

Pôle emploi va mettre en place un nouveau dispositif de contrôle de recherche d'emploi des chômeurs, censé les empêcher de «s'enkyster dans le chômage de longue durée» selon le gouvernement, qui se défend de tout «flicage».

Alors que Pôle emploi est confronté à un afflux inédit de demandeurs d'emploi (5,6 millions fin mars outre-mer et petite activité comprises), le dispositif «n'a pas vocation à modifier les chiffres du chômage», a assuré le ministre du Travail François Rebsamen.

«Ce n'est pas un flicage de la société», a-t-il déclaré. L'objectif est d'empêcher les demandeurs d'emploi de «s'enkyster dans le chômage de longue durée».

Approuvé hier en Conseil d'administration (CA), le projet de Pôle



Le dispositif est testé depuis juin 2013 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Franche-Comté et en Poitou-Charentes. L'expérimentation a été «bien accueillie» par les conseillers: 93% l'ont jugée «utile pour Pôle emploi» et 79% «pour le demandeur d'emploi».

en Comité central d'entreprise (CCE), qui n'a qu'un rôle consultatif.

«Il y a un aspect contrôle et, potentiellement, sanction, mais il y a aussi un aspect repérage des demandeurs d'emploi en difficulté et redynamisation de la recherche d'emploi qui est positif», avait déclaré Jean Bassères, directeur général de l'opérateur, avant le CA.

La direction compte mobiliser 200 postes en équivalent temps plein (ETP) pour le contrôle, un nombre à mettre en perspective avec les

quelque 22.000 conseillers chargés de l'accompagnement. Leur déploiement doit s'étaler entre août et octobre.

Le dispositif «n'est et ne sera assorti d'aucun objectif en termes de nombre de contrôles et/ou nombre de radiations» et «tous les demandeurs d'emploi sont susceptibles d'être contrôlés», de manière «ciblée», «aléatoire» ou après un signalement, selon un document transmis aux syndicats la semaine dernière.

De son côté, l'association de chô-

meurs AC! dénonçait dès mardi une «répression à l'encontre de victimes du système», regrettant que «le gouvernement Hollande ait choisi de lutter contre les actifs privés d'emploi et non contre le chômage».

Malgré les polémiques, le nouveau dispositif a fait consensus au sein du Conseil d'administration de Pôle emploi. Il a été approuvé par tous, à l'exception de la CGT et de FO qui se sont abstenus.

Eric Aubin, le représentant de la CGT, aurait «préféré que ces moyens servent à aider les demandeurs d'emploi plutôt qu'à leur faire la chasse».

Pour Patricia Ferrand (CFDT), il s'agit justement de «remobiliser ceux qui sont perdus dans la nature et qui ont baissé les bras».

Même opinion chez Franck Mikula (CFE-CGC): «Il était nécessaire de trouver le moyen le plus humain de contrôler la recherche d'emploi».

La procédure de contrôle débutera par «l'examen du dossier du demandeur d'emploi». Si l'équipe soupçonne une «insuffisance de recherche», elle interrogera le demandeur par «questionnaire», puis par «téléphone» et, enfin, en face à face, «si le doute persiste». «Le cas échéant, la procédure de radiation (...) est engagée», après un «processus de redynamisation». Le contrôle des chômeurs existe déjà aujourd'hui. Actuellement, les sanctions sont peu appliquées: seules 13.400 personnes ont été radiées en 2013 pour «insuffisance de recherche d'emploi», soit 2,5% des radiations totales.

»

Il y a un aspect repérage des demandeurs d'emploi en difficulté et redynamisation de la recherche d'emploi qui est positif

emploi, qui dissocie le contrôle et l'accompagnement du chômeur aujourd'hui confiés au même conseiller, doit désormais être présenté